

Décision n° D2022-3561 du 29 juin 2022

**Objet : Avenant n° 1 au marché n° 20 00 005 « Mission d'élaboration du dossier de DUP emportant mise en compatibilité du PLU et du dossier d'enquête parcellaire dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge ».**

**Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,**

**Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code de la Commande Publique ;**

**Vu le Décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;**

**Vu la Délibération n° 2020-12-15\_2111 du 15 décembre 2020 du Conseil territorial portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Bureau, au Président et aux Vice-présidents ;**

**Vu l'Arrêté n° A2022\_695 en date du 28 février 2022, portant délégation de signature du président de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre à Madame Sandrine GELY, Directrice Générale des Services ;**

**Vu le marché initial n°20 00 005 « mission d'élaboration du dossier de DUP emportant mise en compatibilité du PLU et du dossier d'enquête parcellaire dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge » ;**

**Considérant la nécessité d'un avenant n°1 au marché n°20 00 005 « Mission d'élaboration du dossier de DUP emportant mise en compatibilité du PLU et du dossier d'enquête parcellaire dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge » pour en prolonger la durée jusqu'au 09 juin 2023, soit une prolongation d'un an ;**

**Vu le projet d'avenant n°1 au marché n°20 00 005 « Mission d'élaboration du dossier de DUP emportant mise en compatibilité du PLU et du dossier d'enquête parcellaire dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge » ;**

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer l'avenant n°1 au marché n°20 00 005 « Mission d'élaboration du dossier de DUP emportant mise en compatibilité du PLU et du dossier d'enquête parcellaire dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge » avec la société GEOFIT EXPERT sise 1 route de Gachet 44307 Nantes pour prolonger la durée du marché jusqu'au 9 juin 2023, sans incidence financière.

**Article 2 :** Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de l'EPT est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame la Préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière d'Ivry sur Seine

À Orly, le 29 juin 2022

**Pour le Président, par délégation,  
La Directrice Générale des Services,**

Sandrine GÉLY



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : 3/7/22

Publié le : 04/10/22